

Renouvellement ou prorogation ?

Par **moinozyon**, le **04/12/2015** à **09:56**

Bonjour à tous,

J'ai du mal à saisir la nuance entre une prorogation (d'une mesure de protection par exemple), un renouvellement et un prolongement ?

Merci d'avance et bonne journée.

Par **Dragon**, le **04/12/2015** à **14:36**

Bonjour,

une prorogation prolonge le contrat et ses effets sans interruption car elle est automatique et en général prévue à l'avance ; en cas de renouvellement, le premier contrat arrive à échéance, et un nouveau contrat identique ou semblable est conclu ensuite (ce qui implique de repasser par la phase pré-contractuelle).

Quant au prolongement, je n'ai jamais rencontré ce terme dans un cours de droit civil ; sans doute est-il un synonyme de prorogation.

Par **moinozyon**, le **04/12/2015** à **18:08**

D'accord, merci beaucoup je comprends mieux maintenant !

Oui je pense que j'ai sans doute dû prendre mes notes un peu trop rapidement sans faire attention et il est vrai que la phrase désigne plus prorogation dans mon cours. Merci beaucoup pour votre aide.

Bonne soirée.

Par **Emillac**, le **04/12/2015** à **20:22**

Bonsoir,

[citation]*un nouveau contrat identique ou semblable est conclu ensuite (ce qui implique de repasser par la phase pré-contractuelle).* [/citation]

ou similaire mais différent sur certains détails (donc repasser par la phase négo éventuellement)